

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Budget primitif 2024
	Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04/04/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10	
Date d'affichage : 15/04/2024	Présents : 14	Représentés : 1	Votants : 15
	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à M. Dominique DESCAMPS), Caroline REGNAULT et Florence ROSE, absentes excusées, Mme Clémence WADOUX, absente et M. Jean-François DESOOMER, absent,

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter le Budget Primitif 2024 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 comme il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 210 000 €

Recettes : 2 210 000 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 300 000 €

Recettes : 1 300 000 €

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant,

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#